Image not found or type unknown

Hésitation entre les CESU et le statut microentreprise

Par **ludovic**, le **18/06/2009** à **23:22**

Bonjour, je vous expose mon cas:
Je travaille actuellement 20 h par semaine par le biais des CESU en Savoie.Je donne des cours particuliers de Mathématiques.Serait il intéressant pour moi de créer une microsociété? (je pense aux frais de transports et frais bureautique).Vu que mes employeurs peuvent déduire actuellement 50% sur leurs fiches d'impots.Garderaient ils un certain avantage financier si j'intervenais chez eux comme prestateur de services?
Merci de votre réponse.
Bonne continuation

Ludovic

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés